

LA PROTECTION DES ENFANTS AU QUÉBEC AU FIL DU TEMPS

Chronologie des événements marquants de
la Loi sur la protection de la jeunesse



1950-
1951

En 1950-1951. La province de Québec se dote d'un régime relatif à la protection de la jeunesse. Ce régime permet à l'État d'intervenir d'autorité dans les situations où des enfants sont exposés à des dangers physiques ou moraux.

1975

1975. Reconnaissance de l'enfant comme un sujet de droit dans la Charte des droits et libertés de la personne.

1979. Entrée en vigueur de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ). Avec cette nouvelle loi, *L'Opération 30 000* recense et dresse un portrait de la situation des 30 338 enfants placés qui reçoivent des services des 14 Centres de services sociaux. Création d'un poste de Directeur de la protection de la jeunesse dans chacune des régions.

1979

1977. C'est par le projet de loi n°24 que la loi que nous connaissons aujourd'hui a pris forme. Il a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale, le 19 décembre 1977.

1977

1982

1982. Au début des années 1980, on constate de nombreuses difficultés dans l'application de la LPJ. Le gouvernement crée une Commission parlementaire itinérante spéciale pour analyser les problèmes soulevés et proposer des correctifs. Cette commission produira un rapport, connu sous le nom de son président, le Rapport Charbonneau.

Introduction de nouvelles dispositions sur l'adoption.

1984

1984. À la suite de cette commission, la LPJ reconnaît quatre principes : la recherche de l'intérêt de l'enfant et le respect de ses droits, la primauté de la responsabilité parentale, le maintien de l'enfant dans son milieu familial et la nécessité de la prévention et de la participation de la communauté.

1989. Adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant par l'Assemblée générale de l'ONU.

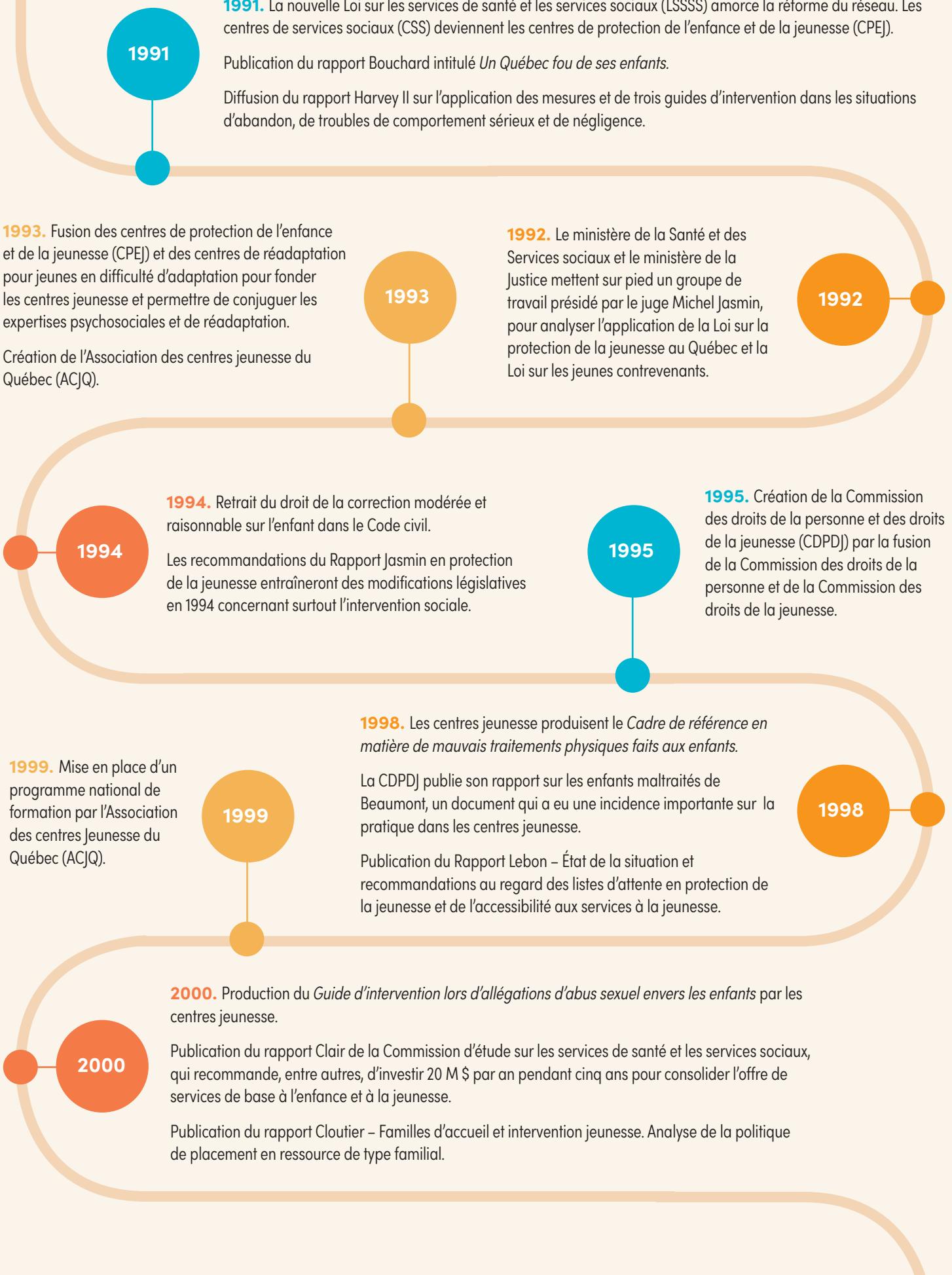
La LPJ assouplit les règles régissant le témoignage des enfants.

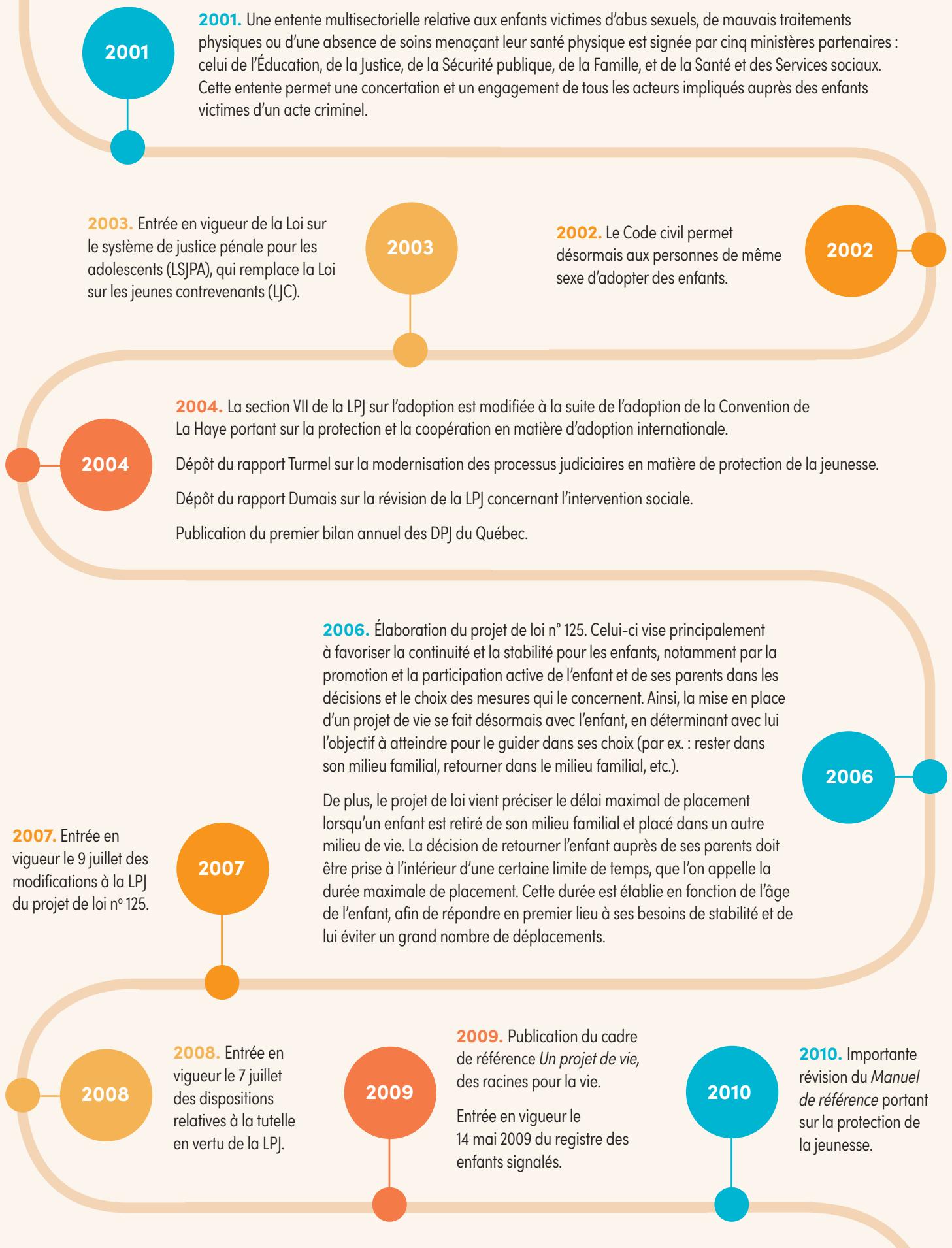
Publication du premier *Manuel de référence sur la LPJ*, qui vient baliser les pratiques cliniques en matière de protection de la jeunesse.

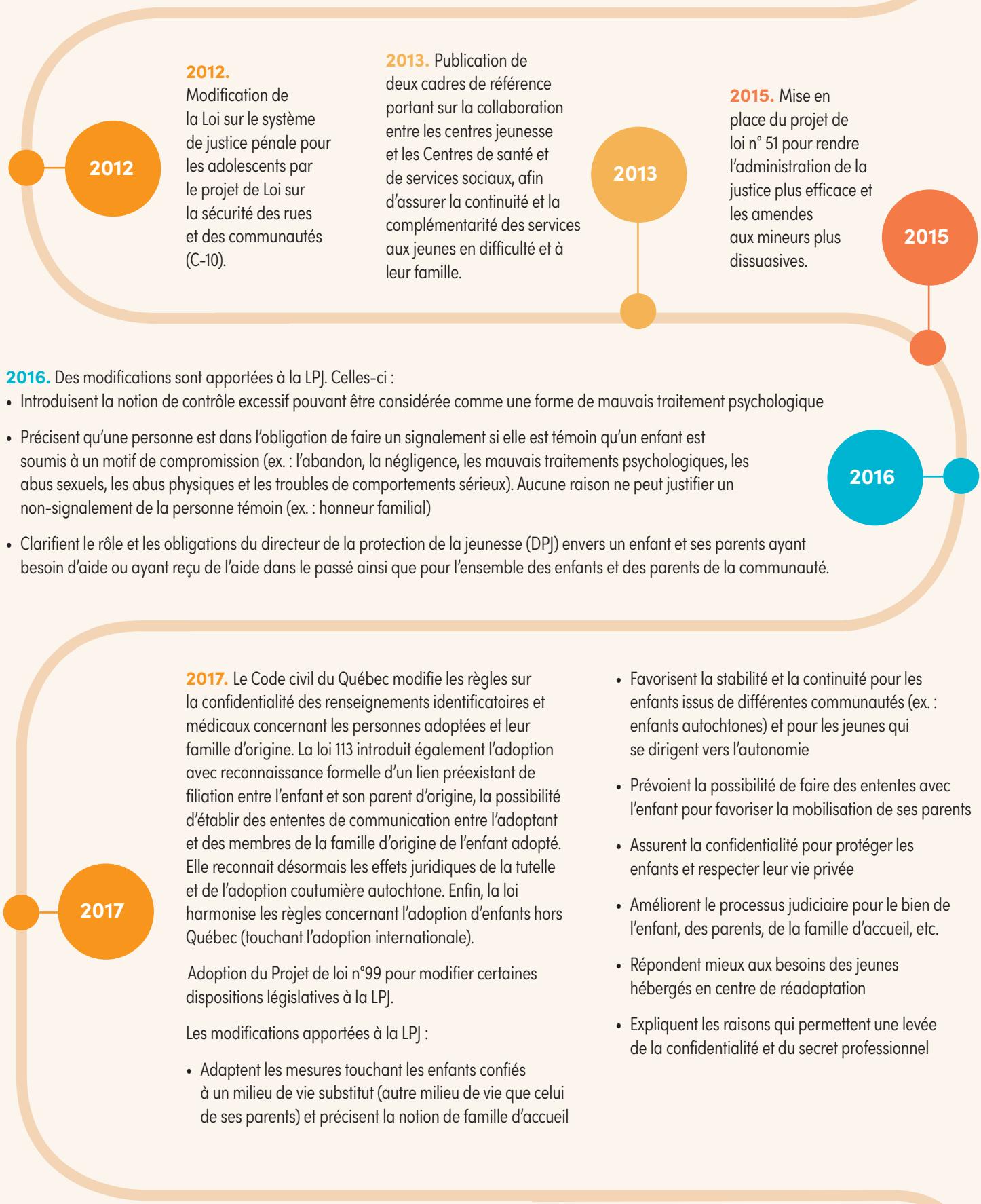
1989

1988. Important réajustement des pratiques à suivre lors de la réception et du traitement des signalements, de l'évaluation et de l'orientation suivant les recommandations du Rapport Harvey I.

1988









Sources :

¹ <https://www.quebec.ca/premier-ministre/actualites/detail/mise-sur-pied-de-la-commission-speciale-sur-les-droits-des-enfants-et-la-protection-de-la-jeunesse/>

² <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/csesm-42-1/index.html>